

Le PEV commente le résultat des votations de ce dimanche

La Confédération s'assainit au dépens des communes et procède de facto à l'exclusion des plus faibles de l'assurance chômage

Le PEV regrette le Oui du peuple à la révision de l'assurance chômage et considère que son rôle d'assurance face à une période de chômage que l'on souhaite toujours temporaire est en danger. Seul aspect positif : les charges sociales n'augmenteront que modérément. « Sans nouvelle ressource, tel un impôt sur les successions ou une taxe sur la consommation d'énergie, la sécurité sociale ne peut pas être garantie », estime Heiner Studer, président du PEV Suisse.

C'est avec regret que le PEV Suisse prend acte du Oui du souverain concernant la révision de l'assurance chômage. Le PEV a recommandé le Non, estimant qu'il s'agissait en fait d'un simple transfert des charges vers les communes et villes. Par ailleurs, le PEV craint que la révision exclue de l'assurance chômage de facto les personnes en fin de formation et en fin d'études supérieures ou encore celles exemptées de cotisations en raison de maternité, maladie, accident, séparation ou divorce. Finalement, l'aspect « assurance » de l'AC est affaibli. « Le marché du travail exige de plus en plus de flexibilité et cela signifie que le risque d'être au chômage au moins une fois pendant son activité professionnelle devient bien réel », se soucie Maja Ingold, conseillère nationale (PEV, ZH). On verra dans quelle mesure l'AC révisée peut encore remplir sa tâche, soit, assurer des personnes ayant perdu leur revenu afin qu'elles ne soient pas dépendantes de l'assurance sociale – avec toutes les conséquences que cela peut engendrer.

Heiner Studer, président du PEV Suisse, suppose, dans une première analyse, que les projets d'économies concernant l'AVS n'ont que très peu de chances de passer lors d'une votation populaire, car tous savent qu'ils seront un jour ou l'autre concernés. Par contre, lorsqu'il s'agit de l'AI, les choses se présentent autrement. En effet, l'on estime bien souvent que l'invalidité ne touche que les autres et pas soi. Le même raisonnement s'applique à l'AC : on nie le fait qu'un jour on pourrait aussi avoir besoin de ses prestations. « Mais solidarité signifie aussi payer pour une prestation que l'on n'utilisera probablement jamais. La tendance actuelle de rechercher des solutions rigoureuses et intransigeantes en raison de la pression financière me laisse songeur » poursuit-il.

Le seul aspect positif pour le PEV, est que les charges sociales n'augmenteront que modérément. « Il est compréhensible que l'on recherche à alléger les déductions salariales. Mais il devient alors indispensable de trouver de nouvelles sources de financement, comme par exemple un impôt sur les successions ou une taxe sur les énergies non-renouvelables », estime Heiner Studer. « Le concept d'une réforme fiscale écologique prévoit que les charges sociales soient partiellement remplacées par un impôt sur la consommation d'énergie. Autrement, il devient impossible de financer la sécurité sociale dont jouit la Suisse ».

Berne, le 26 septembre 2010/nh/sh/mh

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
 François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46
 Silvia Hyka, Coordinatrice romande du PEV Suisse : 079 613 30 09
 Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
 Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27
